



VOTRE REPONSE EST ATTENDUE

Dossiers du BHI N° S3/4204 – S3/4244

LETTRE CIRCULAIRE 51/2015
14 juillet 2015

**PARTIE A DE LA S-11 - DIRECTIVES POUR LA PREPARATION ET LA TENUE A JOUR
DES PLANS DE CARTOGRAPHIE INTERNATIONAUX
- Demande d'informations pour la mise à jour des annexes A et B -
Capacité d'impression des cartes INT des Etats membres de l'OHI**

Références :

- A. Publication S-11 de l'OHI, partie A : *Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie internationaux, édition 2.0.5, mai 2012*
- B. Rapport du NCWG-1 – disponible à la rubrique www.iho.int > Comités & GT > HSSC > NCWG
- C. LC de l'OHI 22/2012 – *Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie INT – Mise à jour des annexes A et B*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. L'édition actuelle de la publication de l'OHI S-11, partie A – *Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie internationaux*, a été publiée en mai 2012 (cf. référence A). Conformément à son plan de travail et comme indiqué dans le rapport en référence B, le groupe de travail sur la cartographie marine (NCWG), en liaison avec les coordinateurs régionaux des cartes INT/ENC, prépare une nouvelle édition de la S-11, partie A. Le principal objectif est d'incorporer des directives relatives à la préparation et à la tenue à jour des plans d'ENC.

2. La révision de la partie A de la S-11 donne également l'occasion de revoir et de mettre à jour ses annexes A et B qui fournissent des informations sur les pays reproducteurs potentiels ainsi que sur les dimensions et les formats que ces pays reproducteurs potentiels peuvent mettre en œuvre. Les annexes existantes sont essentiellement basées sur des informations qui datent des années 1990, excepté lorsque des informations actualisées ont été fournies, conformément à la référence C.

3. Il est probable que certains Etats membres auront modifié l'étendue de leurs portefeuilles de cartes (et par conséquent des régions pour lesquelles ils peuvent potentiellement produire ou reproduire des cartes INT), et les dimensions des cartes qu'ils ont la capacité d'imprimer. Il est donc demandé aux Etats membres de bien vouloir fournir des informations pour permettre de mettre à jour les annexes de la partie A de la S-11, en renvoyant le formulaire de réponse joint en annexe A, au BHI **au plus tard le 30 septembre 2015**.

4. En l'absence de réponse d'un Etat membre de l'OHI, on considérera que cet Etat membre ne produit ni ne reproduit de cartes INT et qu'il n'a pas l'intention de le faire dans un futur proche. Il sera néanmoins possible pour un Etat membre de fournir au NCWG et au BHI de nouvelles informations dans le futur, si les circonstances changent.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilles Bessero', is placed above the name and title.

Gilles BESSERO
Directeur

**DIRECTIVES POUR LA PREPARATION ET LA TENUE A JOUR DES PLANS DE
CARTOGRAPHIE INTERNATIONAUX (PARTIE A DE LA S-11)**

**- Mise à jour des informations contenues dans les annexes A et B
Capacité d'impression des cartes INT des Etats membres de l'OHI**

Formulaire de réponse

(à renvoyer au BHI au plus tard le 30 septembre 2015)

Courriel : info@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Note : En l'absence de réponse d'un Etat membre de l'OHI, on considérera que cet Etat membre ne produit ni ne reproduit de cartes INT et qu'il n'a pas l'intention de le faire dans un futur proche.

Etat membre :

Contact :

Mél :

**Région de cartographie
INT¹ pour laquelle l'Etat
membre est un
producteur/reproducteur
potentiel de cartes INT**

**Accepte d'utiliser le
format A0 comme
format papier maximum
(oui/non)**

Commentaire :

Signature :

Date :

¹ Telle que définie dans la partie B de la S-11.